



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0

Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **Lundi, le 1^{er} août 2016**, une demande de dérogation mineure, conformément au règlement numéro 221, sera présentée pour approbation.

Notice is hereby given by the undersigned that an application for minor derogation will be presented for approval in accordance with bylaw number 221 at a regular meeting of the Municipal Council on **Monday, August 1st, 2016**.

PROPRIÉTAIRE / OWNER :	Barbara Armstrong
ADRESSE / ADDRESS :	chemin Mayer
DÉSIGNATION CADASTRALE	1114-6 et 1114-7
CADASTRAL DESIGNATION :	<i>Municipalité du Canton de Potton</i>

Cette demande vise à/ The purpose of this application is to:

- Permettre la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement ayant une pente de 26,7%, contrairement à l'article 76 du règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements qui prévoit que la pente naturelle doit être inférieure à 15% à l'emplacement projeté d'une habitation située dans un paysage naturel, ce qui représente une dérogation de 11,7%. Permettre la construction de ce bâtiment à une distance de 8,86 m de la ligne avant alors que la marge de recul avant minimale applicable à un bâtiment principal situé dans la zone RV-7 est de 15 m, ce qui représente une dérogation de 6,14 m.
- Allow the construction of a main dwelling on a site with a slope of 26.7%, contrary to article 76 of the zoning bylaw number 2001-291 and its amendments, which stipulates that the natural slope of a proposed location for a building located in a natural landscape must be less than 15%. This represents a derogation of 11.7%. To also allow the construction of this building at a distance of 8.86 m from the front lot line despite the minimum applicable front setback of a main dwelling located in the RV-7 zone being 15 m. This represents a derogation of 6.14 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
Any interested person may be heard by the council in relation to the application.

DONNÉ et signé à Mansonville, ce **15 juillet 2016**.
GIVEN and signed in Mansonville, this **July, 15th, 2016**

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

L'avis peut être retiré le : 2 août 2016